

## COMMUNIQUE SUITE AUX ACTES DE XENOPHOBIE PERPETRES CONTRE LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE BAMOUN DE MEMVELE

Dans la nuit du dimanche 6 mars 2022, le corps sans vie d'un ressortissant de Memvelé, au Sud du Cameroun, a été retrouvé dans les eaux du barrage. Dans la foulée, des accusations sont portées par les populations locales sur la forte communauté Bamoun vivant à Memvelé et constituée essentiellement de pêcheurs.

Face à la gravité de la situation, les représentants de la communauté Bamoun, tout en contestant les accusations proférées contre leurs membres, vont se rapprocher des communautés locales pour l'apaisement.

C'est alors qu'un groupe de populations locales en furie va vandaliser et découper les pirogues des pêcheurs Bamoun, tout en promettant la mort à tout Bamoun encore présent à Memvelé après l'inhumation du défunt. Pris de panique et se sentant abandonnés par les autorités administratives, et notamment les forces de l'ordre, plusieurs membres de la communauté Bamoun, craignant pour leur vie, vont fuir précipitamment la localité de Memvelé pour rentrer dans leurs différents villages dans le département du Noun.

Ces actes de xénophobie, devenus récurrents, et très souvent alimentés ou passés sous silence par les autorités administratives ou politiques, nous rappellent d'autres cas notamment :

- Janvier 2008 à Yaoundé lors des émeutes contre la faim où un ministre de la République avait publiquement stigmatisé les ressortissants de la région de l'Ouest ;
- En 2008 à Akonolinga où une chasse à l'homme avait été lancée par des populations locales contre les ressortissants du département de la Menoua dans l'Ouest du Cameroun ;
- En avril 2019 à Obala où une chasse à l'homme avait été organisée par certaines communautés locales contre des ressortissants du grand Nord du Cameroun ;
- En octobre 2019 où les boutiques de plusieurs opérateurs économiques originaires, pour la plupart, de l'Ouest et du septentrion avaient été saccagées à la suite d'une accusation portée

contre la communauté Bamoun sur le meurtre d'un conducteur de moto. Pourtant l'enquête ouverte avait établie ensuite que l'auteur était un parent de la victime.

A ce jour, aucune enquête n'a été ouverte contre les auteurs de ces actes de xénophobie, encore moins une indemnisation pour les victimes.

Par ailleurs, l'attitude complaisante et complice des autorités administratives et politiques du parti au pouvoir n'a rien de surprenant dès lors que ces derniers ont choisi d'instrumentaliser le tribalisme et la xénophobie à des fins politiques et électoralistes, ceci au mépris de l'unité et de l'intégration nationale qu'ils exaltent à longueur de journée sans aucune conviction.

Aussi le MRC :

-témoigne aux pêcheurs originaires du Noun victimes de cette xénophobie à Memvelé toute sa sympathie et sa compassion les plus sincères ;

-exprime son appréciation et ses encouragements pour les initiatives déjà prises sur le terrain pour porter assistance aux personnes concernées, notamment par la Mairie de la ville de Fouban et exhorte le gouvernement à prendre également des mesures en ce sens ;

-demande aux autorités administratives et judiciaires compétentes de procéder urgemment à l'ouverture des enquêtes indiquées tant au sujet du décès qui est à l'origine de cette malheureuse situation qu'autour des actes de vandalisme contre les biens des membres de la communauté Bamoun ;

-de prendre urgemment des mesures tendant au retour à Memvelé des pêcheurs originaires de la communauté Bamoun et d'assurer en même temps leur sécurité étant bien entendu que chaque camerounais est chez lui partout sur tout le territoire camerounais.

-demandons au gouvernement de prendre des mesures appropriées pour assurer le retour dans leurs localités respectives des communautés originaires du septentrion qui ont dû partir de Memvelé par sentiment d'insécurité et par solidarité avec les communautés Bamoun.

Fait à Yaoundé, le 12 mars 2022

Le Président National

Maurice KAMTO